



Municipalité de Sainte-Claire

AVIS PUBLIC

Suite à la situation exceptionnelle et au décret gouvernemental, le conseil municipal informe la population que la séance ordinaire du 10 janvier 2022 se tiendra à huis-clos par visioconférence.

Par contre, toutes personnes ayant des questions au sujet de ladite séance, pourront les transmettre par courriel à direction@ste-claire.ca avant le 10 janvier 2022 à 16h et un suivi sera fait, après la séance, par retour de ce courriel.

Prendre note que la séance sera enregistrée et publiée sur le site internet de la municipalité suite à la séance.

DONNÉ À SAINTE-CLAIRE, LE 4 JANVIER 2022

Luc Harvey

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE